



Assemblée générale du jeudi 28 Décembre 2006

Présents

La réunion s'est tenue à la salle du Galibier à Valloire de 18h30 à 19h30. Elle a été suivie d'un buffet partagé qui a été l'occasion de discussions informelles intéressantes.

Décompte des adhérents présents pour Quorum: 24 personnes présentes, 67 Bons pour pouvoir soit 91 adhérents. Sachant que 135 personnes sont à jour de leur cotisation pour 2007 au moment de l'AG, le Quorum est atteint : (Selon les statuts, l'assemblée doit en effet se composer du quart au moins des membres en exercice). L'AG peut se tenir valablement (

Ordre du jour :

- Rapport Moral du président
- Rapport financier
- Vote et Questions diverses/Discussions/Pot

Rapport Moral du Président

Dans son rapport moral, Régis de Poortere, notre président, rappelle les objectifs de l'association : préserver Valloire en tant que station village, en veillant au maintien de son caractère authentique et montagnard. Comme l'année dernière, il note toujours une évolution non satisfaisante de la station sur les points de l'urbanisation et des événementiels "loisirs motorisés". Les années passent mais se ressemblent ! Il donne ceci dit les détails suivants!

- Le PLU (Plan Local d'urbanisme) est en cours d'élaboration interne. D'après le bulletin municipal de septembre, le projet de PLU sera soumis à enquête publique en Mai 2007 pour une durée de 1 mois. Il remarque que beaucoup de Valloirins sont notoirement absents à cette date (sans parler des vacanciers!) et que compte tenu de l'élection présidentielle, un débat important pour l'avenir de la station risque d'être complètement éclipsé! L'association qui aura 3 ans le 7 janvier 2007 va faire une demande pour être agréée environnement ce qui devrait lui donner le droit d'être impliqué.
- Comme chacun à Valloire peut s'en rendre compte, on continue de beaucoup construire à Valloire mais aussi d'y construire mal ! Voir l'exemple des résidences de tourisme de la Grand Vy (au dessus des Cordeliers) et des Chalets de Marie. Ces nouvelles constructions forment des ensembles très denses. De plus, elles masquent le soleil et la vue des habitations existantes d'une manière honteuse (Même si le droit des propriétaires de terrain doit être préservé, il y a une limite qui est dépassée à notre sens!). Dans un contexte préoccupant de stagnation du marché des sports d'hiver, de diminution du taux d'occupation pour les loueurs valloirins traditionnels et de menaces liées au réchauffement climatique, l'intérêt général est de faire une pause dans un développement immobilier (à qui celui-ci profite-t-il ?). Il faut réorienter la station vers une stratégie « station village de charme » offrant des activités diversifiées. C'est en tout cas le point de vue que l'association se propose de promouvoir à l'instar de stations comme les Gets ou Megève.
- La liste et le détail des projets immobiliers en cours sont disponibles sur le site web de l'association.
- La loi de finance 2007 (votée fin décembre) n'instaure finalement aucun plafonnement aux niches fiscales dont le "ZRR". L'année dernière, une limite de 8000 euros avait été prévue mais l'article de loi, qui prévoyait de très nombreuses exceptions sous la pression des groupes d'intérêts, était devenu tellement incompréhensible, qu'il avait été jugé inconstitutionnel au motif que tout un chacun doit être capable de comprendre la loi. L'article en question devait être réécrit mais nous constatons qu'il n'en a rien été. Rappelons que, selon nous, les avantages pour les résidences de tourisme en ZRR sont le moteur direct du développement immobilier que nous constatons sur Valloire (et d'autres stations en ZRR). Notre association continuera de dénoncer ici une mauvaise utilisation de l'argent public au



travers des dépenses fiscales qui favorisent une spéculation et un développement immobilier dans des stations déjà bien développées. Les mesures devraient au minimum prévoir des garde fous en terme de quantité et de qualité.

- Circulation des véhicules motorisés dans le milieu naturel: Avec La Transvalquad et la Foire du 4x4, nous avons malheureusement sur Valloire deux exemples de la promotion surmédiatisée et efficace pour ce type d'engins. Rappelons que la croissance annuelle du nombre de quads est de l'ordre de 40%. Si l'on n'y prête garde, c'est à une banalisation des pratiques à laquelle nous allons assister. Nous pensons que le calme et la tranquillité de chacun doivent être conservés dans des espaces naturels qui sont restreints. C'est à ce titre et pour la protection d'un paysage remarquable que l'association est intervenue contre une nouvelle ouverture de piste 4x4 dans le vallon de l'Aiguille Noire. Une lettre a été envoyée au conseil municipal et une plainte déposée auprès du procureur de la république. Le propriétaire concerné a été sommé de se mettre en conformité en déposant une demande ITD (Installation Travaux Divers). Nous espérons que

En 2006, l'association a participé à la vie de la station en organisant des activités dont elle souhaite le développement. L'hiver dernier a été l'occasion d'organiser plusieurs Soirées Neige et Avalanche avec un spécialiste pour répondre aux questions du public. L'été dernier, ce fut le Concours Exposition photos (thème des Fleurs de Montagne et des Croix de Valloire ainsi que le Festival du Film d'environnement avec 7 films sur 4 séances). Nous avons également proposé un Stage Macro Photo.

Le site web de l'association est régulièrement visité avec une moyenne de plus de 400 pages vues par jour. L'association est maintenant reconnue d'intérêt général ce qui donne droit à une réduction fiscale de 66% pour les sommes au delà de l'adhésion de base.

Pour 2007, et comme en 2006, l'association continuera d'agir contre les activités qu'elle récuse (développement immobilier excessif, développement des loisirs motorisés en espaces naturels,...) et de développer, avec ses moyens, des activités allant dans le bon sens (concours photos, projections,...)

Rapport Financier

Puis, notre trésorière, Martine Falcoz, détaille le compte de résultat de l'association pour 2005. Les dépenses, qui intègrent les frais d'affranchissement, la papeterie, les calendriers, les actions communes avec les autres associations, se montent à 1983€. Les recettes, qui comptent les 297 adhésions ainsi que la vente des calendriers, se montent à 3145€. Le résultat net montre un solde positif de 1162€ qui sera affecté à la constitution d'une réserve au cas où l'association ait à faire face à des frais judiciaires, etc...

Vote et approbation

Après délibération des adhérents, le rapport moral et le bilan financier sont approuvés à l'unanimité, ainsi que la nomination des membres du conseil d'administration (voir détail ci-après)

- Vote du rapport moral: OK (approuvé)
- Vote du rapport financier: OK (approuvé)
- Election du conseil d'administration par 1/3
 - M Falcoz (2006) : OK (élue)
 - R de Poortere (2006): OK (élu)
 - M Rambaud OK (élue)

Pour information, les membres non renouvelables cette année sont MF Martin-Souille 2007, M. Lethielleux 2007, M Paquet 200, I Michelland, (2008), M Martin-Large (2008),

- Adhésion: 5€ membre simple, 15€ bienfaiteur, 30€ grand bienfaiteur OK (approuvé)

La soirée s'achève dans une bonne ambiance autour d'un pot



Prochaine Assemblée générale: **en décembre 2007/janvier 2008**

Le président de VNEA Régis de Poortere	Le secrétaire de VNEA Marie-France Martin
Date:	Date: